



Paris, le 2 juillet 2025

Objet : Demande de bilan national sur les dotations en équipements STORM et ACROPOL pour les services de police scientifique

Monsieur le Directeur national,

Nous souhaitons attirer votre attention sur une situation préoccupante concernant les personnels de la police scientifique.

Plusieurs divisions locales de police scientifique (DLPS) nous ont signalés être contraintes de déployer leurs agents sur le terrain sans moyens de communication radio, faute de matériels disponibles.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que ces agents interviennent le plus souvent seuls — ou en binôme non armé — alors même que leur simple appartenance à la police constitue aujourd'hui un facteur d'expositions aux risques.

Privés de moyen de communication, ils sont non seulement dans l'incapacité de demander du renfort en cas d'urgence, mais également empêchés de signaler l'usage de leur aérosol lacrymogène, comme l'exigent les règles de formation. Cette carence crée une faille juridique sérieuse, que la justice pourrait ne pas ignorer dans un contexte de plus en plus attentif au respect strict des protocoles d'intervention.

Selon nos constats, cette problématique — que nous pensions résolue — serait en grande partie liée au déploiement progressif des équipements NEO2-STORM dans les services de police.

Certaines DLPS rencontrent en effet des difficultés à obtenir des terminaux ACROPOL supplémentaires, tout en se voyant refuser l'accès aux nouveaux terminaux NEO2-STORM, au motif d'une prétendue « non-conformité à la doctrine d'emploi ».

Or, la doctrine en vigueur n'exclut explicitement que les policiers adjoints et les réservistes. En aucun cas les agents de la police scientifique ne sont visés par cette restriction. Il semble donc nécessaire de clarifier rapidement cette interprétation, afin de garantir une application homogène sur le territoire.

À défaut, et si des évolutions concrètes des mesures locales ne sont pas apportées, nous serions au regret d'envisager le recours au droit de retrait dans certains services.

Parallèlement, nous sollicitons la réalisation d'un bilan national, visant à :

- comparer les besoins réels aux dotations actuelles en équipements ACROPOL et NEO2-STORM ;
- identifier les disparités locales ;
- permettre, à terme, un déploiement cohérent et sécurisé des moyens de communication pour les personnels de police scientifique.

Nos demandes s'inscrivent dans une démarche responsable de prévention des risques, de conformité réglementaire et de protection de l'intégrité des agents.

Il s'agit simplement de garantir à chacun les moyens de remplir ses missions dans les meilleures conditions de sécurité, et en conformité avec les exigences opérationnelles actuelles.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces demandes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur national, l'expression de notre considération distinguée.

Xavier DEPECKER
Secrétaire national
en charge de la police scientifique
SNIPAT/CFE-CGC



Destinataire :

Monsieur Christian SAINTE, directeur national de la police judiciaire,
11, rue des Saussaies, 75008 PARIS

Copie à :

Monsieur Philippe CHADRY, directeur national adjoint en charge des opérations,
Monsieur Aymeric SAUDUBRAY, directeur national adjoint en charge de la stratégie,